Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
20/11/2019	13/12/2019	2 019,4071

1. Intitulé du projet

Epandage des boues des stations d'épurations de Grand Calais Terres et Mers

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BOUCHART Prénom NATACHA

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : GRAND CALAIS TERRES ET MERS

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : BOUCHART Natacha, Présidente

RCS / SIRET : 246 201 149 00019 Forme juridique : Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Annexe à l'article R122-2 26. Stockage et épandages de boues et d'effluents.	b) Épandages d'effluents ou de boues relevant de l'article R. 214-1 du même code, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes : azote total supérieur à 10 t/ an.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Epandages sur terres agricoles de boues de stations d'épuration urbaines.

Grand Calais Terres et Mers est le Maître d'Ouvrage de deux stations d'épuration localisées sur la commune de Calais (lieux-dits Toul et Monod). Les boues de ces deux stations d'épuration sont déshydratées et chaulées. Grand Calais Terres et Mers est le Maître d'Ouvrage d'une troisième station d'épuration localisée sur la commune de Sangatte. Ce dernier ouvrage produit des boues liquides qui sont acheminées sur la station d'épuration située sur le site de "Monod". Les boues sont mélangées en amont du traitement de déshydratation et chaulage. Un dossier spécifique permet de vérifier la conformité de cette opération de mélange par rapport à la doctrine d'instruction pour le regroupement et le mélange de boues issues du traitement des eaux résiduaires avant leur recyclage en agriculture parue en date du 3 janvier 2017. Les boues sont stockées sur une aire de stockage. fermée représentant annuellement 10 mois de capacité pour Toul et 12 mois de capacité pour Monod. Ces capacités de stockage sont suffisantes pour épandre les boues en respectant le calendrier d'interdiction des épandages des fertilisants azotés, fixés par le 6e programme d'actions qui visent à lutter contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole. Les épandages auront lieu principalement aux périodes suivantes qui demeurent fonction des conditions climatiques: février à mai, et de juillet à octobre.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Valoriser les éléments fertilisants contenus dans les boues en agriculture.
Site de "Monod"/Site de "Toul"
Valeur agronomique d'un épandage de 18 T/14 Tde boues solides.
Paramètres Apport (kg/ha)
Matière sèche (MS) 26,6%
Matière organique 2 225/ 2 060
Azote total 202/201
Azote efficace (15%) 30
Phosphore total 175
Phosphore disponible année 1 (85 %) 149
Potassium 33
Magnésium 35
Calcium 813

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Cette filière de valorisation ne nécessite pas de travaux, elle s'apparente à l'activité "épandage de fumiers".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A la période des épandages, les boues sont reprises sur les parcelles au moyen d'épandeurs et de tracteurs agricoles. Les boues sont épandues avec un épandeur, de type épandeur à fumier avec table de répartition horizontale. Les épandeurs sont équipés de pneus basse pression permettant de ne pas destructurer les sols.

Les boues étant solides et stabilisées à la chaux, la distance d'isolement aux habitations peut être réduites à zéro mètres des habitations, si enfouissement immédiat. L'enfouissement des boues est assuré par les agriculteurs eux-mêmes comme stipulé dans la convention d'épandage entre le producteur de boues et chaque utilisateur.

Les épandages, organisés après les moissons, l'été, peuvent démarrer en juillet et se poursuivre réglementairement jusqu'à 20 jours avant la destruction mécanique de la CIPAN lorsqu'ils précèdent une culture de printemps et qu'il y a mise en place d'une culture piège à nitrates. Dans ce cas ils respectent également la limite de 70 kg d'azote efficace /ha.
Les apports sont en conformité avec les préconisations du SATEGE. Ils sont réalisés sur chaume de céréales ou pailles broyées et peuvent se poursuivent après la mise en place de la CIPAN.

Dans le cas d'un apport avant culture d'automne, les apports peuvent avoir lieu jusque fin septembre au plus tard (cas d'un apport avant céréales d'hiver).
Au printemps les apports peuvent avoir lieu avant l'implantation d'une culture de printemps à partir du mois de février jusqu'au semis de la culture (avril-mai au plus tard).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Arrêté du 8/1/1998 relatif aux prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Boues à épandre:	2060 TMS/an
Azote total:	138T/an
Surfaces du plan d'épandage:	2774,01 ha
Communes du département du Nord:	5
Communes du département du Pas de Calais:	37

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Départements du 62 et du 59; la liste des communes figure en annexe du présent document.

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Pour *les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** [X] **Non** [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le plan d'épandage des boues des stations d'épuration de Calais (sites de Monod et Toul) a fait l'objet d'un arrêté interpréfectoral en date du mars et 12 avril 2006. Le périmètre d'épandage concerné s'étendait alors sur 39 communes du Nord et du Nord Pas de Calais.

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Certaines parcelles se situent dans les ZNIEFF type II suivantes: n°310014024,n°310013274,n°310013353, Certaines parcelles se situent dans les ZNIEFF type I suivantes:n°310007255, n° 310013720,n°310013719,n°310013717,n°310030066,n°310013301,n°310007018, n° 310007286,n°310030011, n°310013679.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Les communes du littoral concernées sont les suivantes: (commune/département) GRAVELINES 59 — WISSANT 62 GRAND FORT PHILIPPE 59 — ESCALLES 62 MARCK 62 — CALAIS 62 OYE PLAGE 62 — Néanmoins aucune des parcelles épandables ne SANGATTE 62 — sont limitrophes à la mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La DREAL a identifié des zones potentiellement humides en région Hauts de France. Ces zones ont été cartographiées et la cartographie de ces zones avec les parcelles épandables incluses concernées figurent en annexe du présent document. Comme l'ensemble du parcellaire épandable, ces parcelles ont fait l'objet d'une caractérisation selon une typologie des sols "Aptisole" qui inclut le caractère plus ou moins hydromorphe de la parcelle. Ce classement engendre des précautions particulières conformément à l'arrêté du 8/1/98 qui encadre l'épandage des boues.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Certaines parcelles sont incluses dans le site inscrit suivant: Cap Blanc Nez et Cap Griz-Nez (Arrêté du 14/11/14)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Certaines parcelles sont limitrophes (0m) de la Zone Natura FR3100477: falaises et pelouse du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert et des Noires Mottes.
D'un site classé ?	☒	☐	Certaines parcelles sont incluses dans le site classé suivant: Site des deux Caps (Arrêté du 23/12/87).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Certaines parcelles sont limitrophes (0m) de la Zone Natura FR3100477: falaises et pelouse du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert et des Noires Mottes. Un formulaire d'incidence sur les zones Natura 2000 est constitutif de la demande d'autorisation préfectorale d'épandage et permet de conclure à l'absence d'incidence sur les habitats et espèces de la flore et la faune inscrites au formulaire standard de données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les boues sont transportées au moyen d'un tracteur agricole équipée d'une benne ou de camions semi-remorques. L'activité "épandage" s'intègre dans les activités agricoles des zones rurales. Les déplacements auront lieu principalement au printemps et en été; une commune sera concernée par des livraisons en moyenne 5 fois par an.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	L'activité " livraison et épandages" ne génère pas de bruit supplémentaire: -les terres agricoles reçoivent régulièrement une fertilisation organique, Pour ce qui est de l'évacuation des boues du site, quelle que soit la filière choisie, celles-ci quittent le site de production.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒ ☐	☐ ☒	De même qu'un épandage de fumier: néanmoins, l'enfouissement des boues épandues, minimise l'incidence.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant les odeurs, de même qu'un épandage de fumier: néanmoins, l'enfouissement des matières épandues, minimise l'incidence.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le choix d'une filière de valorisation s'intégrant dans le contexte agricole et respectueuse de son environnement dont l'incidence est évaluée dans un dossier d'étude préalable, laisse envisager que l'activité pourrait être dispensée d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 3: Liste des communes concernées.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à | le,

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus